

# Comptes annuels

**AFNIC**

IMMEUBLE INTERNATIONAL  
2 RUE STEPHENSON

78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Exercice clos le : 31 Décembre 2000

APE : 72.3Z

SIRET : 414 757 567 00014

DVA - DEVYS VIOLIER ASSOCIES

3, rue Pétigny

Tél : 01 30 97 08 78

Fax : 01 30 97 08 79

78000 VERSAILLES

---

## *Comptes annuels*

---

ASSO - Bilan actif

ASSO - Bilan passif

ASSO - Compte de résultat

---

**BILAN ACTIF**

	31/12/2000			31/12/1999
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	926 220	271 961	654 259	345 704
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 078 912	1 414 904	1 664 008	1 240 057
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations	15 000	7 500	7 500	15 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	285 776		285 776	
<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 305 907</b>	<b>1 694 365</b>	<b>2 611 542</b>	<b>1 600 762</b>
<b>Comptes de liaison</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>Créances d'exploitation (3)</b>				
Créances usagers et comptes rattachés	2 546 420	56 911	2 489 509	3 347 412
Autres créances	1 083 573	312 482	771 090	884 307
Valeurs mobilières de placement	15 834 890		15 834 890	10 337 447
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	92 194		92 194	819 203
Charges constatées d'avance (3)	357 390		357 390	83 648
<b>TOTAL (II)</b>	<b>19 914 467</b>	<b>369 394</b>	<b>19 545 073</b>	<b>15 472 016</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>24 220 374</b>	<b>2 063 759</b>	<b>22 156 615</b>	<b>17 072 778</b>
(1) dont droit au bail				
(2) dont à moins d'un an				
(3) dont à plus d'un an				
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisé par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

**BILAN PASSIF**

		31/12/2000	31/12/1999
		Net	Net
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>			
<b>Fonds propres</b>			
Fonds associatifs sans droit de reprise			
<i>Dont legs et don. avec contrepartie d'actifs immo., subv. d'invest. affectés à des biens renouvelables</i>			
Ecarts de réévaluation			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		13 760 997	7 319 049
Report à nouveau		19 533	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit)</b>		625 968	6 461 481
<b>Autres fonds associatifs</b>			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Résultats sous contrôle des tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées		414 352	214 646
Droits des propriétaires (Commodat)			
<b>TOTAL</b>	<b>(I)</b>	<b>14 820 851</b>	<b>13 995 176</b>
<b>Comptes de liaison</b>	<b>(II)</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		2 399 220	
<b>TOTAL</b>	<b>(III)</b>	<b>2 399 220</b>	
<b>FONDS DEDIES</b>			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur autres ressources			
<b>TOTAL</b>	<b>(IV)</b>		
<b>DETTES (1)</b>			
Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		40 073	
Emprunts et dettes financières divers (3)			
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 305 818	565 537
Dettes fiscales et sociales		3 292 837	2 374 210
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		240 595	90 549
Autres dettes		57 221	47 305
Produits constatés d'avance (1)			
<b>TOTAL</b>	<b>(V)</b>	<b>4 936 544</b>	<b>3 077 602</b>
Ecarts de conversion passif	<b>(VI)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>(I à VI)</b>	<b>22 156 615</b>	<b>17 072 778</b>
(1) Dont à moins d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		4 936 544	3 077 602
(1) Dont à plus d'un an (A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours)			
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		40 073	
(3) dont emprunts participatifs			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			

## COMPTES DE RESULTAT

	31/12/2000	31/12/1999
	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue		15 225
Prestations de services	18 751 484	15 939 838
<b>MONTANT NET DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>18 751 484</b>	<b>15 955 063</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		290 216
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		126 286
Collectes		
Cotisations	4 071 050	3 677 460
Autres produits	72 047	34 113
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>22 894 581 (I)</b>	<b>20 083 137</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (2)	6 692 365	3 416 008
Impôts, taxes et versements assimilés	283 215	208 802
Salaires et traitements	7 217 111	6 319 161
Charges sociales	3 848 012	3 065 514
Autres charges de personnel	26 145	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	911 484	587 733
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	44 221	
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 399 220	
Autres charges	87 323	97 676
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>21 509 096 (II)</b>	<b>13 694 894</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>1 385 484 (I-II)</b>	<b>6 388 243</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Excédent attribué ou déficit transféré	(III)	
Déficit supporté ou excédent transféré	(IV)	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participations (4)	19 831	5 133
Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)		
Autres intérêts et produits assimilés (4)	83 822	212 422
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	598 005	
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>701 658 (V)</b>	<b>217 555</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	319 982	
Intérêts et charges assimilées (5)		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES</b>	<b>319 982 (VI)</b>	
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>	<b>381 676 (V-VI)</b>	<b>217 555</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>1 767 160 (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>6 605 799</b>

## COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2000	31/12/1999
	Total	Total
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	10 000	
Sur opérations en capital		12 438
Reprises sur provisions et transferts de charges	44 197	287
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>54 197</b>	<b>12 725</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	10 800	10 338
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions	243 904	145 569
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>254 703</b>	<b>155 907</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>- 200 506</b>	<b>- 143 182</b>
Impôts sur les bénéfices (IX)	940 686	1 136
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>23 650 436</b>	<b>20 313 418</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)</b>	<b>23 024 468</b>	<b>13 851 937</b>
<b>5 - SOLDE INTERMEDIAIRE</b>	<b>625 968</b>	<b>6 461 481</b>
+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>6 - EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>625 968</b>	<b>6 461 481</b>
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont redevances sur crédit-bail mobilier dont redevances sur crédit-bail immobilier		292 000
(3) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(4) dont produits concernant des entreprises liées		
(5) dont intérêts concernant des entreprises liées		
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>Produits</b>		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>TOTAL</b>		
<b>Charges</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

---

---

## *Annexe*

---

---

Règles et méthodes comptables  
Faits caractéristiques  
Immobilisations  
Amortissements  
Provisions inscrites au bilan  
Etat des échéances, créances et dettes  
Produits à recevoir  
Détail des produits à recevoir  
Charges à payer  
Détail des charges à payer  
Produits et charges constatés d'avance

## Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

### ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, en conformité avec les dispositions de l'article L. 123-18 du Code de commerce.

Dans les paragraphes qui suivent, nous préciserons pour chaque élément significatif, le mode d'application de la méthode du coût historique et en soulignant, le cas échéant, les dérogations qui y ont été apportées.

Seules sont exprimées les informations significatives.

#### **I - Immobilisations incorporelles et corporelles :**

##### Valeur brute :

La valeur brute des immobilisations est égale au coût d'achat (prix d'achat et frais accessoires ayant une valeur vénale) ou de production effectivement supporté par l'entreprise, déduction faite de la TVA lorsqu'elle est déductible. En cas d'apport, elle est égale à la valeur d'apport.

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue :

##### - Concessions, brevets et droits similaires (logiciels) :

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur une durée de quatre ans. Fiscalement, les logiciels sont amortis sur un an au prorata du temps.

La pratique des amortissements dérogatoires permet de constater la différence entre les annuités d'amortissements fiscaux et les annuités d'amortissements pour dépréciations.

##### - Matériel de bureau et informatique :

Les amortissements sont calculés suivant le mode dégressif sur une durée de quatre ans.

##### - Mobilier :

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur une durée de cinq ans.

#### **II - Créances et dettes :**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont

été, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**III - Disponibilités :**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Faits caractéristiques

### ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES

#### 1. ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS

Le Conseil d'Administration, en date du 2 juillet 1999, a décidé d'accorder un compte courant d'associés à la société "@rc-en-WEB" pour un montant maximum, en capital, de 600.000 Francs. Ce compte courant d'associés est rémunéré au taux d'intérêt de 3,45 % par an ; il devra être remboursé, au plus tard, durant l'exercice 2001. Au 31 décembre 2000, le montant du compte courant d'associés s'élève à un montant de 600.000 Francs en capital et 30.097,91 Francs en intérêts financiers.

Au 31 décembre 2000, les titres de participation et les créances rattachées de la société "@rc-en-WEB" ont fait l'objet de provisions à hauteur de 50 % de leurs valeurs inscrites à l'actif de l'AFNIC.

#### 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

##### 2.1. Assujettissement aux impôts commerciaux :

Dans le cadre des nouvelles dispositions fiscales des associations, la Direction Générale des Impôts considère que l'AFNIC doit être assujettie aux impôts commerciaux à compter du 1er janvier 2000. Selon l'administration : *"est lucratif un organisme qui permet à des professionnels, les fournisseurs d'accès à l'Internet, de réaliser une économie de dépenses, un surcroît de recettes ou de bénéficier de meilleures conditions de fonctionnement, quand bien même cet organisme ne rechercherait pas de profit pour lui-même"*.

Toutefois, l'AFNIC bénéficie de la mesure de bienveillance en faveur des associations de bonne foi. En conséquence, l'Association n'est pas imposée sur les exercices comptables 1998 et 1999.

##### 2.2. Résiliation de la convention d'hébergement :

La convention d'hébergement, entre l'Institut National de la Recherche en Informatique et en Automatique "I.N.R.I.A." et l'Association, a été résiliée en juin 2000.

La présente convention correspondait aux mises à disposition de locaux, de matériels informatiques, de mobiliers de bureaux et de prestations de services techniques et généraux. Au 31 décembre 2000, la valeur brute du matériel et du mobilier est de 784.482,64 Francs Hors Taxes, selon l'inventaire de l'I.N.R.I.A. Les immobilisations devront être rendues à l'I.N.R.I.A. par l'Association au moment du départ effectif des locaux.

##### 2.3. Signature d'un bail pour le bureaux de Sait-Quentin-en-Yvelines :

Un bail a été signé le 27 septembre 2000 entre la société civile "P3 International" et l'AFNIC pour une durée de 9 ans. Les locaux, à usage de bureaux, sont constitués de 2 lots (772 m<sup>2</sup> et 506 m<sup>2</sup>) de 24 places de stationnement et d'un local d'archives de 34 m<sup>2</sup>. Le bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel (base 2001) pour un montant global de 1 139 050 Francs Hors Taxes.

#### **2.4. Provisions pour investissements, travaux et renouvellement du matériel de bureaux et in formatique :**

Pour faire face à la résiliation de la convention d'hébergement, l'AFNIC a été dans l'obligation de trouver des nouveaux locaux durant le quatrième trimestre 2000. L'état d'origine des bureaux et de l'infrastructure informatique des locaux de Saint-Quentin-en-Yvelines ne permettait pas une utilisation du matériel informatique dans des conditions adéquates et sécurisées qui sont nécessaires à l'activité de l'AFNIC.

Dans ce contexte, l'Association devait s'engager rapidement pour mettre en oeuvre des travaux et des acquisitions afin que les nouveaux locaux deviennent opérationnels. L'ensemble de ces investissements a obéré de manière significative la trésorerie de l'AFNIC durant le quatrième trimestre 2000 et le premier trimestre 2001.

Les dotations aux provisions pour travaux, investissements et renouvellement des immobilisations comptabilisées au 31 décembre 2000 pour un montant de 2.368.420 Francs Hors Taxes, résultent de cette situation existante à la clôture de l'exercice. Ces provisions ne peuvent donner lieu à la déduction fiscale sur l'exercice 2000, car elles ne traduisent pas l'entrée de nouveaux éléments dans l'actif de l'AFNIC. Les reprises au résultat comptable de ces provisions seront enregistrées à la réalisation définitive des investissements, soit au début de l'exercice 2001. La déduction fiscale de ces investissements interviendra durant les exercices ultérieurs par le biais des dotations aux amortissements.

### **3. AUTRES INFORMATIONS SIGNIFICATIVES**

#### **3.1. Souscription d'un contrat "Indemnités de fin de carrière" :**

La souscription d'un contrat "Indemnités de fin de carrière" a été réalisée par l'AFNIC auprès de la "Caisse Mutuelle d'Assurance sur la Vie (C.M.A.V.)". Les indemnités de fin de carrière traduisent une obligation future de l'employeur de verser une indemnité lorsqu'un salarié prend sa retraite. Les primes versées par l'AFNIC à la C.M.A.V. sont destinées à garantir le paiement de ces indemnités auxquelles l'Association est tenue en vertu de sa Convention Collective. L'Administration fiscale admet que ces versements constituent des charges déductibles du résultat imposable.

Les primes versées par l'AFNIC durant l'exercice 2000 représentent un montant de 227.938 Francs au titre des exercices antérieurs (prime unique), et un montant de 37.220 Francs au titre de la prime annuelle 2000. Les primes

annuelles futures représenteront 0,53 % du total des rémunérations brutes.

### **3.3. Contrat de délégation pour le secrétariat du CCTLD :**

Le secrétariat administratif et comptable du CCTLD, sous la direction de "Thailand Network and Information Center (THNIC)", a été délégué à l'AFNIC pour une période de six mois (01/07/2000 au 31/12/2000). La gestion déléguée de ces opérations s'est traduite dans la comptabilité de l'AFNIC par des mouvements de tiers à tiers. Ces sommes n'ont pas modifié le résultat de l'Association, en dehors de la rémunération du service rendu au THNIC, soit 1.800 \$ de produits pour les six mois d'activité.

Au 31 décembre 2000, le solde créditeur du compte de liaison entre l'AFNIC et le THNIC est d'un montant de 57.220,70 Francs. Ce compte de liaison est compensé par un solde débiteur bancaire d'un montant équivalent.

### **3.3. Délégation de travail pour le secrétariat du DNSO de l'ICANN :**

Depuis juillet 1999, l'AFNIC gère par délégation le secrétariat du DNSO de l'ICANN. Dans le cadre de ce travail, l'AFNIC va recevoir la somme de 59.400 USD pour la période du 01/01/2000 au 31/03/2001.

L'AFNIC soutient l'installation définitive du DNSO dans les locaux attenants à ceux de l'Association.

### **3.4. Crédit d'Impôt Recherche :**

L'AFNIC, qui effectue des dépenses de recherche, a souhaité bénéficier pour la première fois de l'application du Crédit d'Impôt Recherche. Cette option à ce dispositif, qui est irrévocable, va s'exercer pour la période du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2003. Le calcul du Crédit d'Impôt Recherche est égal à 50 % de l'excédent des dépenses de recherche de l'exercice par rapport à la moyenne des dépenses exposées au cours des deux exercices précédents, revalorisées de la hausse des prix à la consommation. Pour le premier exercice d'application du régime, le Crédit d'Impôt Recherche est égal à 50 % des dépenses de l'exercice 2000.

La nature du produit "HarmoNIC" s'inscrit dans le cadre d'une activité de "développement expérimental", qui est éligible au Crédit d'Impôt Recherche.

Les dépenses affectées au titre du produit "HarmoNIC", durant l'exercice 2000, sont d'une somme de 1.016.634 Francs. Ces dépenses ouvrent droit à un Crédit d'Impôt Recherche pour un montant de 508.317 Francs, qui est imputé sur l'Impôt sur les Sociétés dû par l'AFNIC au titre de l'exercice 2000.

### **3.5. Passage à l'EURO :**

A compter du 1er janvier 2001, l'ensemble des opérations comptables, juridiques, administratives et fiscales seront exprimées en Euros. Les comptes annuels au 31 décembre 2000 sont donc les derniers présentés en Francs.

## IMMOBILISATIONS

Cadre A	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement, de recherche et développement	<b>Total I</b>		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>Total II</b>	445 958	480 261
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			
Installations générales, agencements et aménagements divers		7 220	13 100
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 907 965	1 150 627
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
<b>Total III</b>	<b>Total III</b>	<b>1 915 185</b>	<b>1 163 727</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations		15 000	
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			285 776
<b>Total IV</b>	<b>Total IV</b>	<b>15 000</b>	<b>285 776</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>2 376 143</b>	<b>1 929 764</b>

Cadre B	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement, de recherche et développement (I)				
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			926 220	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers			20 320	
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier			3 058 592	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Total III</b>	<b>Total III</b>	<b>Total III</b>	<b>3 078 912</b>	<b>Total III</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			15 000	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			285 776	
<b>Total IV</b>	<b>Total IV</b>	<b>Total IV</b>	<b>300 776</b>	<b>Total IV</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>4 305 907</b>	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>

## AMORTISSEMENTS

<b>Cadre A SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE</b>				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement recherche développ.				
Autres immobilisations incorporelles	<b>Total I</b>			
	<b>Total II</b>	<b>171 707</b>		<b>271 961</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Instal. générales, agenc. et aménag. constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Installations générales, agencements et aménagements divers	802	2 987		3 789
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier	674 325	736 790		1 411 115
Emballages récupérables et divers				
	<b>Total III</b>	<b>739 777</b>		<b>1 414 904</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>775 381</b>	<b>911 484</b>		<b>1 686 865</b>

<b>Cadre B</b>	<b>VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE</b>			<b>Cadre C</b>	<b>PROV. AMORT DEROGATOIRES</b>
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établis., recherche développ. (I)					
Aut. immobilisations incorporelles (II)	<b>171 707</b>				
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal. génér., agenc. aménag. construc.					
Instal. techn., matériel outil. industriels					
Instal. génér., agenc. et aménag. divers	2 987				
Matériel de transport					
Matériel bureau et informatique, mobilié	3 850	732 940		243 904	44 197
Emballages récupérables et divers					
	<b>Total III</b>	<b>732 940</b>		<b>243 904</b>	<b>44 197</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>178 544</b>	<b>732 940</b>		<b>243 904</b>	<b>44 197</b>

<b>Cadre D</b>	<b>MOUVEMENTS DES CHARGES A REPARTIR S/ PLUSIEURS EXERCICES</b>	Montant net début d'exercice	Augmentations	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
	Charges à répartir sur plusieurs exercices				
	Primes de remboursement des obligations				

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations exercice	Diminutions : Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
-----------------------------------	---------------------------------------	------------------------------------	-----------------------------------

<b>Provisions réglementées</b>			
Provisions pour reconstitution gisements miniers et pétroliers			
Provisions pour investissements			
Provisions pour hausse des prix			
Provisions pour fluctuations des cours			
Amortissements dérogatoires	214 646	243 904	44 197
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger av. 01/01/92			
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger ap. 01/01/92			
Provisions pour prêts d'installation			
Autres provisions réglementées			
<b>Total I</b>	<b>214 646</b>	<b>243 904</b>	<b>44 197</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour litiges			
Provisions pour garanties données aux clients			
Provisions pour pertes sur marchés à terme			
Provisions pour amendes et pénalités			
Provisions pour pertes de change			
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Provisions pour impôts			
Provisions pour renouvellement des immobilisations		2 368 420	2 368 420
Provisions pour grosses réparations			
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés payés		30 800	30 800
Autres provisions pour risques et charges			
<b>Total II</b>		<b>2 399 220</b>	<b>2 399 220</b>
<b>Provisions pour dépréciations</b>			
Sur immobilisations incorporelles			
Sur immobilisations corporelles			
Sur titres mis en équivalence			
Sur titres de participation		7 500	7 500
Sur autres immobilisations financières			
Sur stocks et en-cours	12 690	44 221	56 911
Sur comptes clients		312 482	312 482
Autres provisions pour dépréciations			
<b>Total III</b>	<b>12 690</b>	<b>364 204</b>	<b>376 894</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>227 336</b>	<b>3 007 328</b>	<b>44 197</b>
		<b>3 190 466</b>	

<i>Dont dotations et reprises :</i>	<i>- d'exploitation</i>	2 443 441	
	<i>- financières</i>	319 982	
	<i>- exceptionnelles</i>	243 904	44 197

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation de l'exercice (Art. 39-1-5 du CGI)

## ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Cadre A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations				
Prêts (1) (2)				
Autres immobilisations financières				
		285 776		285 776
<b>De l'actif circulant</b>				
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients				
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Autres impôts taxes et versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers				
Charges constatées d'avance				
	<b>Total</b>	<b>4 273 158</b>	<b>3 987 382</b>	<b>285 776</b>

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consenties aux associés

Cadre B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)					
	- à un an maximum à l'origine	40 073	40 073		
	- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Impôts sur les bénéfices					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Obligations cautionnées					
Autres impôts, taxes et versements assimilés					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)					
Autres dettes					
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	<b>Total</b>	<b>4 936 544</b>	<b>4 936 544</b>		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

(2) Emprunt, dettes contractés auprès des associés

**PRODUITS A RECEVOIR**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

<b>Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2000</b>	<b>31/12/1999</b>
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	369 341	
Autres créances	75 552	128 881
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
<b>Total</b>	<b>444 893</b>	<b>128 881</b>

**DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR**

	<b>31/12/2000</b>	<b>31/12/1999</b>
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>		
41800000 USAG. PROD.NON ENC.FACT.	38 297	
41810000 USAG. PROD.NON ENC.FACT.	331 044	
<b>Total</b>	<b>369 341</b>	
<b>Autres créances</b>		
46870000 DIVERS - PROD. A RECEVOIR	75 552	128 881
<b>Total</b>	<b>75 552</b>	<b>128 881</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>444 893</b>	<b>128 881</b>

**CHARGES A PAYER**

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article23)

<b>Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan</b>	<b>31/12/2000</b>	<b>31/12/1999</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	428 811	464 574
Dettes fiscales et sociales	921 315	653 991
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes :		45 255
<b>Total</b>	<b>1 350 126</b>	<b>1 163 820</b>

**DETAIL DES CHARGES A PAYER**

	<b>31/12/2000</b>	<b>31/12/1999</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
40800000 FOURN. FACT.NON PARVENUES	428 811	464 574
<b>Total</b>	<b>428 811</b>	<b>464 574</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
42810000 PROV AUGM INDICE FONCTION	18 156	
42820000 DETTES PRO./CONGES A PAYE	621 646	447 939
43810000 CH.PATR REVALORISATION IN	7 989	
43820000 CHARG.SOC./CONGES A PAYER	273 524	206 052
<b>Total</b>	<b>921 315</b>	<b>653 991</b>
<b>Autres dettes</b>		
46860000 DIVERS - CHARGES A PAYER		45 255
<b>Total</b>		<b>45 255</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 350 126</b>	<b>1 163 820</b>

## PRODUITS ET CHARGES CONSTATES D'AVANCE

(Décret 83-1020 du 29-11-1983 - Article 23)

<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>31/12/2000</b>	<b>31/12/1999</b>
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>Total</b>		

<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>31/12/2000</b>	<b>31/12/1999</b>
Charges d'exploitation	357 390	83 648
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>Total</b>	<b>357 390</b>	<b>83 648</b>

# SOMMAIRE

## *Comptes annuels*

ASSO - Bilan actif	1
ASSO - Bilan passif	2
ASSO - Compte de résultat	3

## *Annexe*

Règles et méthodes comptables	5
Faits caractéristiques	7
Immobilisations	10
Amortissements	11
Provisions inscrites au bilan	12
Etat des échéances, créances et dettes	13
Produits à recevoir	14
Détail des produits à recevoir	14
Charges à payer	15
Détail des charges à payer	15
Produits et charges constatés d'avance	16